

SAGE



Tech-Albères

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU TECH ET DES FLEUVES CÔTIERS DES ALBÈRES



Dans la vallée du Tech et sur la Côte Vermeille,

**Préservons l'EAU
avec le SAGE Tech-Albères !**

Un SAGE ?



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification qui permet de gérer l'EAU au sens large. L'objectif est de satisfaire les usages de l'homme et les activités tout en protégeant la ressource en eau et les milieux aquatiques dans une vision d'ensemble et à long terme.

Le SAGE s'applique sur un territoire déterminé par des limites naturelles : le bassin versant d'une rivière, des nappes souterraines ou bien une lagune.

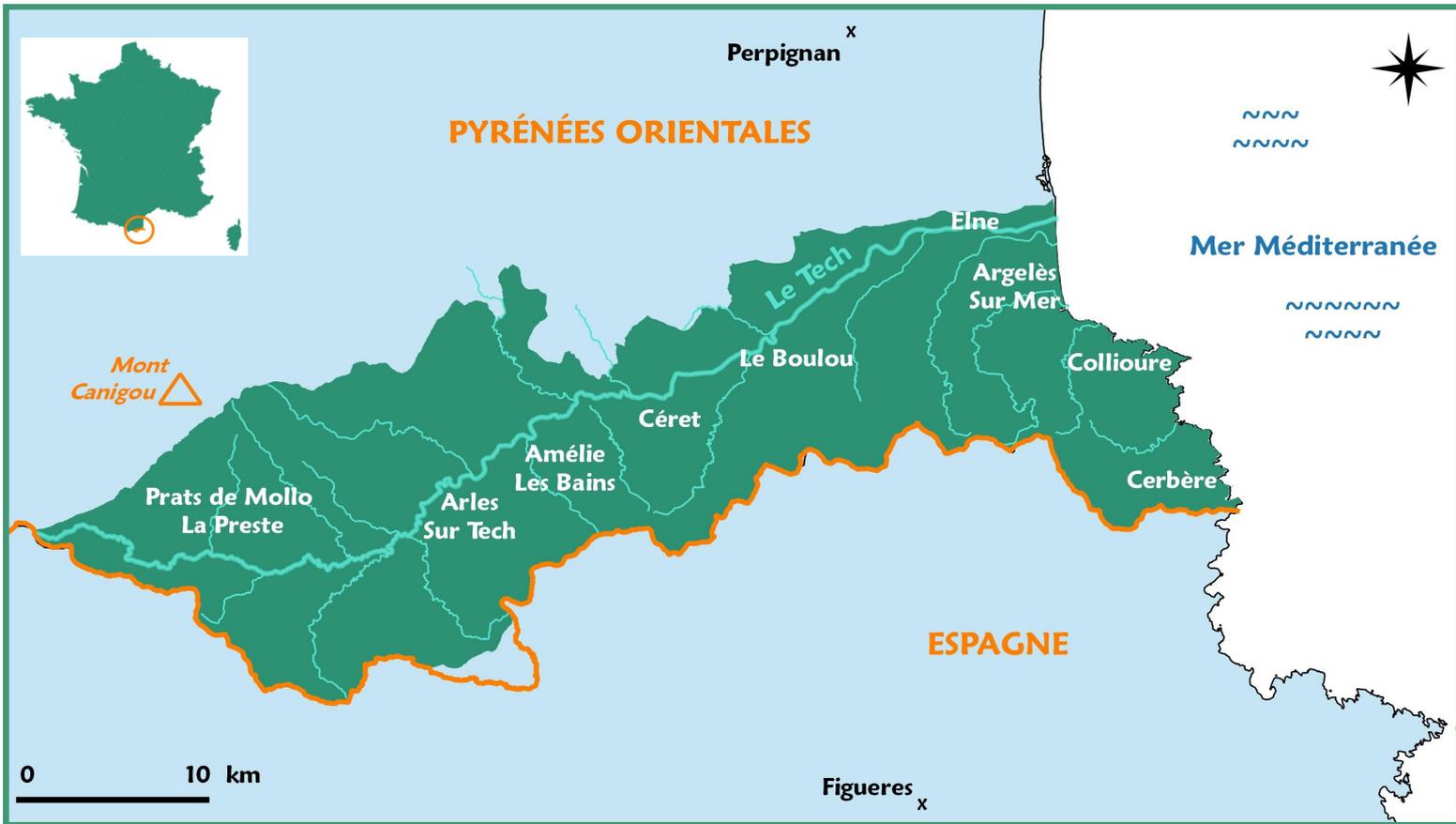
Le territoire Tech-Albères



Le **périmètre** du SAGE Tech-Albères a été fixé par arrêté préfectoral le 12 décembre 2007, il correspond au :

Bassin versant du Tech
+
Bassins versants des fleuves côtiers des Albères

Notion de « bassin versant » : toutes les gouttes de pluie qui tombent sur le périmètre Tech-Albères s'écoulent vers les fleuves puis jusqu'à la mer entre Elne et la frontière espagnole (voir carte ci-dessous).



EN CHIFFRES

900 km²

87 620 habitants permanents

42 communes des Pyrénées-Orientales

2/3 de la surface en milieux naturels

Le Tech passe de 2400 m d'altitude

à la Mer en 85 km

Contenu & portée du SAGE



2 DOCUMENTS PRINCIPAUX COMPOSENT LE SAGE :

- ◆ Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) contient 70 dispositions (= les mesures du SAGE).

Les plans et schémas d'urbanisme et d'aménagement du territoire ainsi que les décisions de l'administration sur les projets et travaux liés à l'eau (rejets, prélèvements, travaux en rivière,...) devront être **compatibles** avec ces dispositions, respecter ce qui est écrit.

- ◆ Le Règlement contient 2 règles.

Ces règles sont opposables à toute personne publique ou privée et à l'administration. Tout projet doit être **conforme** aux règles.

La Commission Locale de l'Eau (CLE)



Le SAGE est un projet de territoire qui est fondé sur la concertation. Des représentants de tous les acteurs de l'eau siègent à la Commission Locale de l'Eau Tech-Albères. Ce sont donc des personnes du territoire qui se mettent d'accord sur un diagnostic puis font des choix ensemble sur les mesures à prendre et les actions à mener pour répondre aux problèmes liés à l'eau et améliorer globalement la situation.



LA CLE

- ◆ EST UNE INSTANCE LOCALE DE **DÉBAT** SUR LE THÈME DE L'**EAU**
- ◆ **RASSEMBLE** LES ELUS, LES USAGERS, LES ASSOCIATIONS ET L'ÉTAT
- ◆ ÉLABORE ET MET EN ŒUVRE LE **SAGE** EN **CONCERTATION**
- ◆ **VÉRIFIE** QUE LES PROJETS SUR LE TERRITOIRE RESPECTENT SES **CHOIX** ET **OBJECTIFS**

Les membres de la CLE Tech-Albères

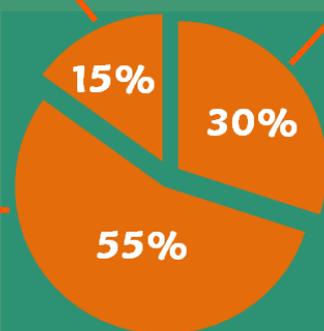
Composition fixée par l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2015

6 SERVICES DE L'ÉTAT

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Agence Française pour la biodiversité
Préfecture de Bassin - DREAL
Préfecture de Département - DDTM
Parc Naturel Marin du Golfe du Lion
Agence Régionale de santé (ARS)

22 ÉLUS LOCAUX

12 Communes
4 Communautés de Communes
Syndicat du Tech
Syndicat des Nappes Plaine du Roussillon
2 Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)
Département
Région



12 USAGERS & ASSOCIATIONS

Représentant des canaux d'irrigation
Association UFC Que Choisir
Chambre d'Agriculture
Chambre de Commerce et d'Industrie
Fédération de Pêche
Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air
Association Comité de Conservation de la Nature
Représentant des carriers (UNICEM)
Pays Pyrénées Méditerranée
EDF - Hydroélectricité
Observatoire Océanographique de Banyuls/Mer
Centre Régional de Propriété Forestière

La structure porteuse : le Syndicat du Tech (SIGA Tech)



La CLE est une assemblée qui n'a pas de moyens humains et financiers. Elle a confié au Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech les missions administratives et techniques, la réalisation d'études ainsi que l'animation du SAGE. De par ses compétences, le Syndicat planifie et réalise par ailleurs des travaux d'entretien et de restauration des rivières, accompagne les porteurs de projets et anime différents programmes opérationnels sur le partage de l'eau, la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques.

LES DÉFIS MAJEURS DU SAGE

Économisons, Partageons et Préservons notre ressource !



Le Tech et les nappes associées alimentent le territoire avec une eau superficielle d'excellente qualité. 61 millions de mètres cubes sont prélevés par an dont 76% pour l'irrigation, 21% pour l'eau potable et 3% pour l'industrie.

PROBLÈME : trop de prélèvements par rapport à la ressource disponible ...

Un déficit quantitatif tarit le Tech, abaisse le niveau des nappes utilisées pour l'eau potable, empêche de prélever par les forages ou les canaux et diminue la dilution des pollutions. Des restrictions sont souvent mises en place par le Préfet dans un contexte où la hausse de la population et le changement climatique risquent d'aggraver la situation.

Pour préserver la ressource et satisfaire tous les usages à long terme, le SAGE prévoit de :

- ◆ **Faire le maximum d'économies d'eau** : seulement 46% des eaux prélevées sont réellement consommées
- ◆ **Partager la ressource entre les usagers** pour que tous aient suffisamment d'eau, même en été
- ◆ **Ne pas aggraver le déficit en eau** : ne pas prélever plus s'il n'y a pas d'économies en contrepartie
- ◆ **Sécuriser l'alimentation en eau potable** : diversifier l'approvisionnement et anticiper les besoins futurs
- ◆ **Optimiser l'irrigation** : moderniser les canaux, adapter les techniques et pratiques agricoles et les arrosages
- ◆ **Orienter les choix d'aménagement** : mettre en équilibre les projets, la démographie avec l'eau disponible
- ◆ **Rechercher des ressources alternatives** : nouvelles ressources, stockages, réutilisation des eaux usées



Restaurons nos rivières et bénéficions de leurs services !



Torrents de montagne, vallées encaissées, zones humides et estuaires du territoire Tech-Albères abritent des paysages, des milieux naturels et une biodiversité remarquables.

PROBLÈME : les aménagements humains peuvent avoir de lourdes conséquences sur les cours d'eau ...

Aujourd'hui interdites, les extractions de matériaux (carrières en rivière) ont enfoncé le lit, abaissé le niveau des nappes captées, fragilisé les ponts, déconnecté des canaux, ... Des barrages ont alors été érigés mais, ajoutés aux digues, à l'urbanisme et autres aménagements, les perturbations sur les cours d'eau sont nombreuses.

Pour un bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques, le SAGE prévoit de :

- ◆ **Restaurer la morphologie des cours d'eau** pour recharger en sédiments les zones déficitaires
- ◆ **Retrouver la continuité écologique** : laisser circuler les sédiments ainsi que les espèces vers l'amont et l'aval
- ◆ **Entretenir la rivière** : gérer la végétation pour prévenir les inondations, lutter contre les plantes invasives
- ◆ **Protéger les zones humides** pour la qualité de l'eau, limiter les crues, l'apport d'eau en été et la biodiversité

Améliorons la qualité de nos eaux !



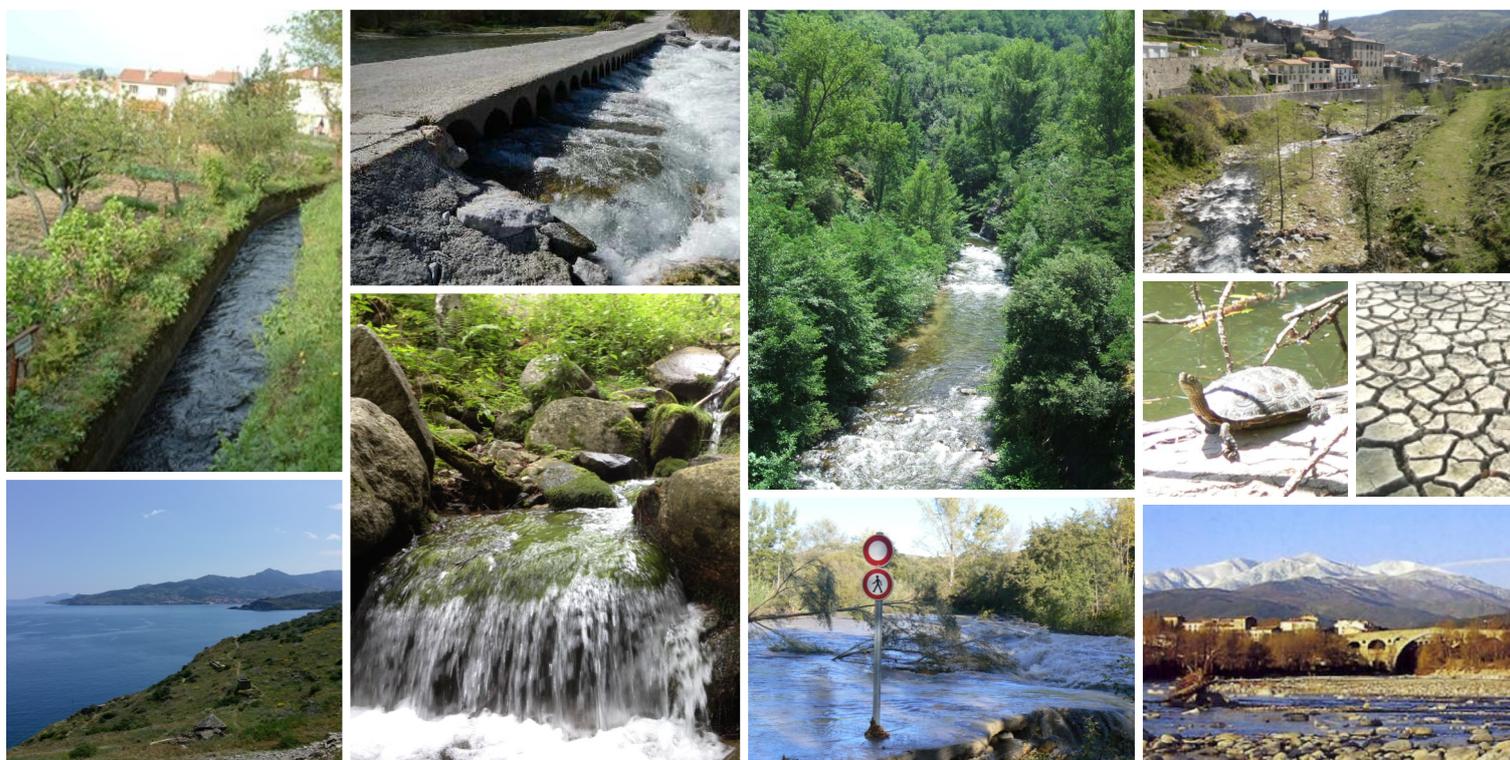
Grâce au caractère naturel du territoire et parce que les lourds investissements dans les stations d'épuration ont permis d'améliorer le niveau des rejets, la qualité des eaux est bonne voire très bonne. Malgré tout, des polluants persistent et contaminent les rivières, les nappes et la mer.

PROBLÈME : des pollutions encore trop nombreuses...

Nitrates et phosphates, pesticides, bactéries, déchets, rejets divers, médicaments, nouvelles substances,... Si les pollutions sont nombreuses, les sources le sont également : particuliers, industries, agriculture, collectivités, routes...

Pour garantir une bonne qualité des eaux, le SAGE prévoit de :

- ◆ **Poursuivre l'assainissement** collectif, non collectif et des eaux pluviales en cohérence avec les lieux de rejet
- ◆ **Réduire les pesticides** émis par tous les usagers : agriculteurs, collectivités, entreprises, jardiniers amateurs,...
- ◆ **Limiter toutes les pollutions et leur transfert en mer** : déchets, rejets agricoles, substances dangereuses



Contribuons à la prévention des inondations !



Presque toutes les communes du territoire sont concernées par le risque d'inondation et 20 000 personnes vivent en zone inondable. La population et les activités en présence (tourisme, zones urbaines,...) augmentent la vulnérabilité.

PROBLÈME : les aménagements et solutions en place ne suffisent pas ...

Malgré les programmes et travaux de protection en place, le caractère torrentiel violent des cours d'eau associé à des aménagements humains qui empêchent l'infiltration des eaux dans le sol, rendent le risque toujours prégnant.

Pour prévenir les inondations et respecter le fonctionnement des rivières, le SAGE prévoit de :

- ◆ **Améliorer les connaissances** sur les risques de crue et de submersion marine pour mieux les gérer
- ◆ **Restaurer des zones de débordement** pour privilégier d'inonder des terres sans population ni activité
- ◆ **Limiter le ruissellement à la source** : favoriser l'infiltration en zone urbaine et en zone agricole

Le SAGE Tech-Albères, c'est aussi :

- ◆ Une démarche choisie par les acteurs locaux (non imposée)
- ◆ Des dizaines de réunions de concertation avec plus de 120 structures associées
- ◆ Un réseau d'acteurs pour partager l'information sur l'eau et les milieux aquatiques
- ◆ Un gage d'émergence de programmes et travaux durables dans la vallée
- ◆ Un principe d'efforts partagés par tous selon son échelle et ses capacités
- ◆ Un projet personnalisé et réaliste vis-à-vis du territoire
- ◆ Un document voué à évoluer grâce aux nouvelles idées et aux connaissances acquises
- ◆ Des facilités pour obtenir des financements (Agence de l'Eau, Département, Région,...)

+ d'infos :

www.eau-tech-alberes.fr

Vous y trouverez notamment le SAGE au complet en téléchargement et toute l'actualité de la CLE !

CONTACTS

SAGE Tech-Albères

Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech

2, rue Jean Amade - BP 121

66400 CÉRET

04 68 87 08 78

sivu.sage.tech@wanadoo.fr



Publication de la CLE Tech-Albères
Avril 2017
Crédit photo : SIGA Tech

Réalisé grâce au soutien financier de :



Structure porteuse :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE
GESTION & D'AMÉNAGEMENT
DU

